

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 avril 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Défiscalisation pour trois palangriers d'Armement du Nord

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé à la société *Armement du Nord* l'agrément au régime d'aide fiscale à l'investissement, pour l'acquisition de trois navires de pêche hauturière. Basés à Nouméa et Koumac, ces nouveaux palangriers permettront de renforcer la filière.

La société Armement du Nord, dont le capital est détenu à 60 % par l'Agence des Mers du Sud et à 40 % par Nord Avenir, a sollicité l'agrément au régime d'aide fiscale à l'investissement pour l'acquisition de trois palangriers de vingt-deux mètres. Le montant total de l'investissement s'élève à 814 845 427 F. Le crédit d'impôt s'élèvera à 440 016 531 F. Son projet répond à plusieurs objectifs :

- permettre l'approvisionnement en quantité suffisante de l'atelier de transformation de la SAS Pescana,
- anticiper le vieillissement de la flotte, assurer un niveau de sécurité et de confort aux marins à bord et poursuivre le mouvement de modernisation des navires calédoniens ;
- améliorer la compétitivité du secteur par la réduction des coûts de production ;
- rendre plus attractif un secteur professionnel qui connaît des difficultés de recrutement ;
- inscrire durablement la filière dans sa démarche respectueuse de l'environnement grâce au recours à des navires économes en carburant et moins polluants
- préserver l'équilibre de la filière hauturière en développant la partie export des ateliers de transformation locaux.

Le projet s'accompagne de la création de 18 postes en province Nord (six par navire) : trois capitaines, trois mécaniciens et 12 matelots.

Favoriser l'exportation de la production

En Nouvelle-Calédonie, la filière hauturière s'est développée à partir des années 2000. Elle compte aujourd'hui six armements, pour une flotte de seize palangriers dont treize en province Sud, deux en province Nord et un aux Loyauté. La production totale est estimée à 2 800 tonnes (80 % de thons) dont Navimon couvre aujourd'hui 50 % des parts de marché, Pescana 20 %, les autres armements se partageant les 30 % restants.

80 % de la production sont destinés au marché local, mais **le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réaffirmé en janvier 2018 sa volonté de favoriser l'exportation des produits de la pêche calédonienne** en collaboration avec les ateliers de transformation locaux. C'est dans ce cadre que les armateurs calédoniens ont créé la marque « Cap Lapérouse » afin de permettre aux clients potentiels d'avoir une meilleure traçabilité des produits de la pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie. Les retombées du salon « Seafood Expo » en avril 2018 à Bruxelles ont conduit Pescana à accroître la partie export de sa production (20 % contre 10 % auparavant) en captant de nouveaux marchés en Europe. **L'objectif d'Armement du Nord est d'exporter au minimum 25 % de sa production en se positionnant sur les marchés européens et asiatiques.**

Les défiscalisations précédentes

Navimon a été agréée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 30 octobre 2018 en vue de l'acquisition de deux nouveaux navires, pour une dépense fiscale de 219 MF. Cette opération est inscrite dans la cadre du renouvellement de l'intégralité de sa flotte, programmée sur trois années.

Les opérations de défiscalisation précédente en faveur de la pêche hauturière remontent à 2006.